

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 1-Chlorobutane

FDS-nombre : 000000020529

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : 1-chlorobutane

No.-Index : 602-059-00-3

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119491193-37

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	: (49) 5137-999 0	
Téléfax	: (49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	: PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1 basé

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger par aspiration Catégorie 1
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger	:	 
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H225 H304 H412
		Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P210 P243 P273 P280 P301 + P330 + P331 P308 + P313
		Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

peuvent se répandre sur le sol. A un effet dégraissant sur la peau. Effets narcotiques

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
1-chlorobutane	109-69-3 602-059-00-3 01-2119491193-37 203-696-6	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Gaz chlorhydrique (HCl).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante.

Mesures d'hygiène:
Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	End-use / Impact	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarks
1-chlorobutane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		3,4 mg/m3	Inhalation	

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

1-chlorobutane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		0,96mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
----------------	---	--	-------------------	-------------------------	--

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
1-chlorobutane	Eau douce: 0,056 mg/l	Assessment factor: 100
1-chlorobutane	Eau de mer: 0,006 mg/l	Assessment factor: 1000
1-chlorobutane	Station de traitement des eaux usées: 10 mg/l	Assessment factor: 100
1-chlorobutane	Sédiment d'eau douce: 1,9712 mg/kg dw	
1-chlorobutane	Sédiment marin: 0,19712 mg/kg dw	
1-chlorobutane	Sol: 0,3675 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton (R)

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: nauséabonde
poids moléculaire	: 92,57 g/mol
Point/intervalle de fusion	: -123 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 78,8 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	: -12 °C à 1.013 hPa Méthode: coupelle fermée
Température d'inflammation	: env. 245 °C Méthode: DIN 51794

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Température d'auto-inflammabilité	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,8 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	10,1 % (v)
Pression de vapeur	:	120,6 hPa à 20 °C
Densité	:	0,88 g/cm ³ à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	0,4 mPa.s à 20 °C
pH	:	Non applicable
Hydrosolubilité	:	env. 0,11 g/l à 20 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 105
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow 2,66 à: 20 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 107
Densité de vapeur relative	:	3,2 (Air = 1.0)

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

10.4. Conditions à éviter

Exposition à la lumière.
Exposition à l'air.
Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Air
Oxydants forts
Métaux alcalins
Métaux alcalino-terreux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène gazeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Espèce: Rat

Valeur: > 7,74 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Buehler Test

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: non sensibilisant

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

Danger par aspiration:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Autres informations:

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en semi-statique

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Valeur: 71,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: scenedesmus subspicatus

Valeur: > 450 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: 92/69/EEC, C.3

Toxicité pour les microorganismes:

CE50

Essai en statique

Espèce: boue activée

Valeur: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 452 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: 92/69/ CEE (V,C.2)

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

NOEC

Essai en semi-statique

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: 5,6 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Valeur: 73,2 mg/l

Biodégradation: 47,2 %

Durée d'exposition: 28 jr

Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Espèce: *Cyprinus carpio* (Carpe)

Température: 25 °C

Concentration: 500 µg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 7,6 - 21

Méthode: Ligne directrice 305C de l'OCDE pour les essais

Espèce: *Cyprinus carpio* (Carpe)

Température: 25 °C

Concentration: 50 µg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 11 - 17

Méthode: Ligne directrice 305C de l'OCDE pour les essais

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	: 1127
Description des marchandises	: CHLOROBUTANES
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 33
Étiquettes ADR/RID	: 3
Dangereux pour l'environnement	: non

IATA

UN Numéro	: 1127
Description des marchandises	: Chlorobutanes
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes de danger	: 3

IMDG

UN Numéro	: 1127
Description des marchandises	: CHLOROBUTANES
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: II
Étiquettes de danger	: 3
No EMS Numéro	: F-E, S-D
Polluant marin	: non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Centre de contrôle de poison

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+359)29154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	n'est disponible
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240

Pays	Numéro de téléphone
Lettonie	+37167042473
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Royaume Uni	n'est disponible

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

Corée. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

1-chlorobutane	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange

1-Chlorobutane

34958-2L

Version 1.1

Date de révision
14.05.2017

dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
